

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23/04/2026 A 19H30



Présents

9 présents	2 absents excusés	1 personnes extérieures
Baptiste BAZIN, Isabelle KRONEK, Brigitte LAPLACE, Colette VATEL, Antoine MASPETIOL, Tristan LEROUX, Jean Marie PINGET, Isabelle MASSON, Brizline CREPIN	Marguerite SAUVAGE (pas de procuration donnée), Alexis BAZIN (pas de procuration donnée)	Karine MAGNIANT

**Baptiste BAZIN est le président de séance,
Isabelle MASSON est le secrétaire de séance,
Le quorum est atteint.**

Ordre du jour

Approbation du dernier compte rendu du 20 Mars 2026
Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
Délégation adjoint
Indemnités Maire et adjoint
Subventions aux associations
Vote des taxes
Vote du Budget Primitif 2026
Délégués CCID
Délégués ARS
Délégué correspondant défense
Logo de Saint Pierre Aigle
Tarifs de la salle des fêtes
Panneau Pocket
Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu du 20 mars 2026

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du dernier conseil.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire énumère les 31 points décrits dans la convention définissant les délégations du maire. La convention est la même que celle du mandat précédent.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les délégations consenties au Maire.

Délégations adjoint

Monsieur le Maire, propose qu'Isabelle KRONEK prenne en charge la commission animation, communication et patrimoine.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les délégations consenties Isabelle KRONEK, adjointe.

Indemnités maire et adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les indemnités des élus sont encadrées par des règles définies par l'état. L'état a modifié récemment le mode de calcul des indemnités, pour revaloriser les indemnités des communes de petite taille.

L'indemnité maximale pour un Maire d'une commune de moins de 500 habitants est calculée en multipliant le taux de 28.1% par l'indice brut de la fonction publique (IBFP). Le taux maximal appliqué à la fonction d'adjoint est de 10.9%.

L'état a augmenté la dotation destinée à financer ces indemnités à hauteur de 6 061 €/an.

Néanmoins, cette augmentation ne couvre pas la totalité de l'indemnité maximale prévue. En conséquence, et compte tenu des équilibres financiers de la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas retenir le taux maximal pour les indemnités, et les limiter à 40% des droits, soit un taux de 11.24% pour le maire, et 4.356% pour l'adjoint.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les indemnités consenties au Maire et à l'adjointe.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 associations historiques auxquelles la commune apporte une subvention chaque année :

- L'association Soissonnaise 14-18, basée à Vic sur Aisne, à hauteur de 80 €
- L'association de l'abbaye de Coevres et Valsery, à hauteur de 100 €
- Le Foyer Rural de Saint Pierre Aigle, à hauteur de 359 €

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les subventions aux associations.

Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente la méthode de construction du budget prévisionnel, ainsi que les principales règles de la comptabilité publique qui s'y appliquent. Un historique synthétique des comptes administratifs précédents de 2021 à 2025 est présenté, afin que les conseillers puissent avoir connaissance des équilibres fondamentaux du budget de la commune, et des enjeux liés aux principales dépenses et recettes.

Chaque poste du budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement 2026 est ensuite détaillé au conseil, ligne par ligne.

Budget investissement :

-Il doit être noté que le département a annoncé qu'il n'y aurait aucune subvention du département sur l'année 2026 pour financer des travaux d'investissement (APV, API). De ce fait, les dépenses et investissements seront limités dans ce domaine au strict nécessaire, voir reporté les années suivantes.

-La procédure d'acquisition des biens sans maitres se poursuit. Cette procédure porte sur 8 parcelles cadastrales réparties dans le village. La procédure en est à l'étape d'intégration des terrains à l'actif de la commune, sur la base d'une valeur comptable de 75 973 € (cette valeur est différente de la

valeur vénale des biens). Cette opération est purement comptable, et n'impacte pas le budget investissement (opération blanche pour la commune).

-Un budget de 5 000 € est crédité pour un projet de terrassement et de drainage des eaux rue du chevré, projet pour lequel une expertise est en cours.

-Une enveloppe de 10 000 € est budgétée pour différents travaux de rénovation de la salle des fêtes de la mairie, construite en 1995. Des infiltrations d'eaux ont endommagé le hall d'entrée. Après avoir remplacé la toiture, il est maintenant nécessaire de rénover les murs et huisseries intérieures. Des travaux de rénovation sont également à prévoir dans le reste du bâtiment (installations, équipements, etc).

-Des travaux de rénovation de l'arrêt de bus actuel sont également prévus à hauteur de 2 500 €. Le nombre d'enfants allant au lycée a en effet doublé cette année, passant de 7 à 15 élèves. La toiture de l'abris, le bardage, et l'aménagement intérieur doivent être repensés.

Budget de fonctionnement

-Chaque ligne du budget de fonctionnement (dépenses et recettes) sont expliquées une par une. Les faits marquants à retenir cette année sont :

* poursuite de l'inflation sur de nombreuses charges

* Augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité) qui vont impacter les charges

* Embauche d'un agent technique, Christopher LEQUEUX à compter de mars 2026 (CDD)

* Doublement du nombre d'enfants scolarisés à Vic (7 à 15 élèves)

* Augmentation significative de la participation de la commune dans le budget de l'école de Coeuvres

* Nécessité de mise en conformité de nos installations de défense contre l'incendie (bornes et réserves incendies). En effet, 66% de nos installations présentent des non conformités majeures (problème de débit d'eau insuffisant, ou problème mécanique). Une réflexion est en cours avec les pompiers du SDIS pour solutionner efficacement et à moindre frais cette problématique.

* Baisse des dotations et des compensations perçues par la commune.

Vote des taxes

Après avoir fait un historique de l'évolution des taxes et des dernières réformes, Monsieur le Maire rappelle le mode de calcul des taxes perçues par la commune. Elles se décomposent par les taxes sur le foncier bâti (TFB), les taxes sur le foncier non bâti (TFNB), et la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.

Les bases de ces taxes sont définies par l'état. Elles peuvent augmenter ou diminuer, selon les modifications qui y sont apportées (agrandissement, construction, modification des valeurs locatives, exonérations, etc). Sur 2026, les bases (prévisionnelles) ont évolué de la manière suivante :

Base TFB	Base TFNB	Base TH
-1.2%	+2.3%	+1.1%

La baisse prévisionnelle de l'assiette de la TFB est expliquée par la revalorisation des valeurs locatives de locaux professionnels, dont le coefficient de neutralisation, issue du transfert de la part départementale, impacte la base imposable.

En conséquence, le montant global des taxes perçues par la commune devrait baisser en 2026. Afin de compenser ces baisses de recettes, la commune peut choisir de modifier le taux appliqué sur cette base. Monsieur le Maire rappelle que ce taux n'a pas augmenté en 2025.

Afin de maintenir un service public de qualité, Monsieur le Maire propose de compenser cette baisse pour moitié par une réduction des dépenses, et pour moitié par une augmentation des taux à hauteur de 0.9% pour 2026.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des taux proposée pour 2026.

Délégués CCID

Le mandat des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID) est lié à celui du conseil municipal. Le renouvellement complet de celui-ci implique donc une procédure complète de propositions pour une désignation de nouveaux membres. Le nouveau conseil municipal doit en conséquence proposer les noms de 24 personnes. Le maire, étant de droit le président de la commission, ne peut pas être proposé pour devenir commissaire.

Le conseil liste 24 noms d'habitants pouvant rejoindre cette commission. Les personnes qui seront désignées comme délégués seront contactés prochainement pour obtenir de plus amples informations.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la liste des 24 noms.

Délégués ARS

Cette demande émane de l'ARS Hauts-de-France (site de Laon), Alice MACRELLE, chargée de mission protection et préservation de la ressource en eau. Le moustique tigre est une des espèces les plus invasives au monde. Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies, il est demandé à la commune de désigner un référent, qui sera chargé de coordonner les actions locales.

Monsieur le Maire, propose de nommer Claire VILLEMANT, entomologiste et spécialiste des insectes comme délégué ARS. Claire VILLEMANT a au préalable accepté cette mission. Monsieur le Maire la remercie de son engagement.

Baptiste BAZIN sera son suppléant, pour relayer les informations auprès du conseil et des habitants.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nomination de Claire VILLEMANT en tant que déléguée ARS, avec Baptiste BAZIN suppléant.

Délégués correspondant défense

L'état souhaite renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Pour cela, l'état a décidé de la création d'une fonction nouvelle de conseiller municipal, en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière

Monsieur le Maire propose que Antoine MASPETIOL soit délégué et correspondant défense.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nomination d'Antoine MASPETIOL en tant que délégué correspondant défense.

Blason de Saint Pierre Aigle

Le blason de l'Aisne a été créé vers 1950 par Robert Louis, dessinateur héraldiste officiel de la Commission des Sceaux et Armoiries de l'État. Le créateur du blason de Saint Pierre Aigle est actuellement inconnu.



« Coupé d'azur à deux clefs d'or passées en sautoir et d'or à l'aigle éployée d'azur »

Blason de Saint Pierre Aigle

Le blason communal traduit le double nom de notre village : Les deux clés passées en sautoir font référence à l'église de la commune édifiée au XIIe/XIIIe siècle, dédiée à saint Pierre. Quant à l'aigle, il illustre une légende qui voudrait qu'un aigle se soit envolé de Dommiers au lieu-dit «Nid d'aigle» pour venir se poser à l'endroit où sera bâti le village.

Sources :

-Maxime de Sars, *Un village de France, Saint-Pierre-Aigle, Monographie historique 1148-1938*

-https://armorialdefrance.fr/page_blason.php?ville=18531

Le conseil municipal doit donner son accord pour que la commune puisse utiliser le blason dans les communications officielles.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'utilisation du blason.

Tarifs salle des fêtes

Option de ménage

Les tarifs de la salle des fêtes ont été actualisés récemment, en 2025. Un ajustement du règlement est nécessaire, en ce qui concerne le ménage. L'option de 70 € proposée dans le contrat est dans les faits peu utilisée. Si la salle est la plupart du temps rendu rangée et balayée, il est très souvent nécessaire de refaire passer une personne pour laver le sol et refaire le ménage.

Monsieur le Maire propose de supprimer l'option ménage, et de l'intégrer systématiquement dans le tarif de location. Le rangement des tables et chaises, des déchets, et le balayage restent obligatoire et à la charge des locataires.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'intégration du ménage systématique dans le contrat de location.

Création d'une convention relative aux mises à disposition des syndicats ou associations.

La salle des fêtes est parfois mise à disposition gratuitement, au profit d'associations locales, ou d'organisations syndicales, pour y organiser des réunions ou manifestations.

Il est nécessaire de mieux formaliser ces mises à disposition, en mettant en place une convention, permettant notamment de s'assurer que l'organisme utilisant la salle est assuré en responsabilité civile, en cas d'incident.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de cette convention.

Panneau pocket

Améliorer la communication est une de nos principales priorités pour ce mandat. Pour se faire, la commune dispose d'un site internet, contenant une base d'information à disposition de tous les habitants et personnes extérieures à la commune, ainsi qu'une newsletter, destinées aux personnes inscrites sur le site (utilisation gratuite, demande à faire sur le site). Vous pourrez notamment y retrouver des informations pratiques, les horaires de la mairie, les principaux arrêtés municipaux (nuisances sonores, élagage, ...), etc
<https://www.st-pierre-aigle.fr/>

La commune continuera également de publier des bulletins d'informations en papier, qui reste un format utile et attendu par bon nombre d'entre les habitants.

Monsieur le Maire propose de compléter ces outils de communication en mettant en place l'application « panneau pocket », directement accessible par les habitants depuis leur téléphone portable. Ce service, entièrement gratuit pour les habitants, leur permettra d'être informés en temps réel des événements dans le village, et dans les alentours (possibilité d'ajouter plusieurs villages dans les favoris).

Ce service peut être mis en place rapidement, pour une durée de 3.5 ans, pour un cout de 154 € TTC par an, à charge de la commune.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de PANNEAU POCKET.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket

Questions diverses

Commissions

3 commissions vont rythmer les travaux du conseil :

- commission entretien et voirie
- commission animation, communication et voirie
- commission finances

Chaque conseiller municipal va s'impliquer dans une ou plusieurs commissions, en prenant en charge un ou plusieurs dossiers spécifiques.

Vitraux de l'église

Une demande de subvention a été déposée à la DRAC en janvier 2025, pour rénover 13 des 19 vitraux de l'église. Le dossier a été enregistré, mais n'a pas été retenu sur la première vague de subventions (manque de crédits). Une nouvelle demande sera faite d'ici quelques mois. Pour mémoire, le montant du devis déposé avec le premier dossier s'élevait à 30 486.24 € TTC.

Incivilités et dépôts sauvages :

De nouvelles incivilités ont été observées aux points de rassemblement des poubelles, rue des Vertes-feuilles, et chemin de Montecouvé : dépôts sauvages, non-respect des consignes de tri. Ces comportements irresponsables entraînent des refus de la levée des poubelles concernées par les camions poubelles, et affectent les habitants qui font l'effort de bien trier leurs déchets. Sans compter le coût et les heures passées par notre agent et les élus pour nettoyer ces déchets. Sachez que chaque dépôt fera l'objet d'une enquête, et les propriétaires identifiés seront retrouvés, et poursuivis pour répondre de leurs actes. La commission travaux va d'ailleurs travailler sur la mise en place d'une caméra de surveillance aux endroits sensibles.



Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie d'Ambleny :

Horaires d'été, du 1er avril au 31 octobre

- Lundi : 9h15-12h15 / 13h-18h30
- Mardi : Fermée
- Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h15-12h15 / 13h-18h30
- Dimanche : Fermée

Fermée les jours fériés

Horaires d'hiver, du 1er novembre au 28 mars

- Lundi : 9h15-12h15 / 13h-17h
- Mardi : Fermée
- Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h15-12h15 / 13h-17h
- Dimanche : Fermée

Fermée les jours fériés

Rappels

Les beaux jours reviennent. Pour le bien-être de tous les habitants, nous vous rappelons qu'il est :

-**interdit de brûler à l'air libre vos végétaux et déchets**. La commune met à votre disposition le « point vert », situé derrière le point propre rue de Vertefeuelles, tous les jeudi de 16h15 à 16h45. Les habitants de Saint Pierre peuvent venir y déposer librement vos végétaux.

-Il est également **interdit d'utiliser vos tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses le dimanche**

A vos agendas, évènements à venir sur 2026 :

-dimanche 31 mai 2026 : Brocante, organisée par le foyer rural

-vendredi 12 juin 2026 : La fête des voisins, organisée par le foyer rural

-Samedi 4 juillet 2026 : La fête du village

-(date à venir) : le repas des anciens

-Jeudi 19 novembre 2026 : soirée Beaujolais (nouveau), organisée par le foyer rural

et chaque 2ème jeudi du mois retrouvez le club de Saint Pierre Aigle, de 14h30 à 17h00 (Activités diverses, cuisine, jeux, poésie)

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.